ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 1

CHANGEMENTS DE NOMENCLATURES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022 – 2023

COLLÈGES

Avec logiciel privé

Date limite de remontée des structures
Vendredi 24 juin 2022

Nouvelles modalités de demandes de nomenclatures

Les demandes de nomenclatures (ajout d'un Mef, d'une matière, d'une langue vivante, …) sont à déposer via le portail ***Arena*** :

- "***Assistance et conseil***" - "***Cariina et moi***" - "***J'ai besoin d'assistance***".
- Dans la liste déroulante "***Objet***", ***choisir "Dapep - Demande de nomenclatures Siecle"***.

Les gestionnaires de la Dapep vous répondront dans les meilleurs délais.

DAPEP - ***Rectorat de Versailles***
ce.dapep@ac-versailles.fr

CHANGEMENTS DE NOMENCLATURES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022 – 2023

COLLÈGES

Table des matières

ACTUALISATION DES NOMENCLATURES DE SCOLARITE **2**
1. Dispositions nouvelles **2**
a. Mare Nostrum 2
b. Dispositifs de personnalisation des parcours 2
2. Divers : **3**
3. Tableau de concordance des formations (MEF fermés/MEF ouverts) **3**
4. Rappels **3**
a. Divisions multi-MEF 3
b. Elèves en UPE2A 3
c. Elèves en ULIS 3
d. Sport de section des sections sportives scolaires 3
e. 6ème Bilangue 3
f. Sections internationales 4
g. Langues et cultures européennes (LCE) 4
h. Les enseignements complémentaires (Accompagnement Personnalisé A.P., les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires E.P.I.) 4
i. Matières obligatoires non suivies : 4
MODE OPÉRATOIRE REMONTÉE DES STRUCTURES **5**
ÉTAPE 1 - Effectuer la bascule d'année **5**
ÉTAPE 2 - Effectuer la sélection et le profilage des nomenclatures **5**
1. Profilage des formations de scolarisation (MEF) 6
2. Profilage des formations d'origine 8
3. Profilage des matières ETP (Enseignement Technologique Professionnel) 9
ÉTAPE 3 - Mettre à jour la structure 2022-2023 ..... **10**
ÉTAPE 4 - Exporter la structure vers le rectorat : **11**
ÉTAPE 5 - Créer les fichiers « Nomenclatures » et « Structure » pour la mise à jour des données de votre logiciel privé **11**
ÉTAPE 6 - Importer les fichiers « Nomenclatures » et « Structure » depuis votre logiciel privé (APLON – CHARLEMAGNE …) **12**

CHANGEMENTS DE NOMENCLATURES
POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE
2022 – 2023

COLLÈGES

ACTUALISATION DES NOMENCLATURES DE SCOLARITE

1. *Dispositions nouvelles*

a. *Mare Nostrum*

NOUVEAU

Une matière 024600 « Mare Nostrum » a été créée : cette matière ***concerne les formations du cycle 4 au collège*** et peut, le cas échéant, faire l'objet d'un ajout sur demande de l'établissement à la ***Dapep***.
Elle ***ne doit pas être utilisée pour les élèves ne faisant ni latin, ni grec ancien***.

b. *Dispositifs de personnalisation des parcours*

Quatre nouveaux dispositifs sont disponibles à la rentrée 2022 :

NOUVEAU

- 23 - ATEL.REL. : le dispositif « atelier relais » remplace le MEF 10510020110 qui est fermé.
- 24 - CLAS.REL. : le dispositif « classe relais » remplace le MEF 10510015110 qui est fermé.
- 25 - INT.TREMP. : le dispositif internat tremplin (anciennement internat relais) est créé.
- 26 - PAFI : le dispositif « parcours aménagé de la formation initiale » remplace le MEF 75341002110 qui est fermé.

Les dispositifs disponibles dans le second degré à la rentrée 2022 sont les suivants :

Code	*Libellé court*	*Libellé long*	*Ouvert*	*Reconductible automatiquement sur l'année suivante*	*Commentaire*
22	P-TECH	PROGRAMME P-TECH	01/09/2021	O	(Pathways in Technology Early College High School)
18	DEV. FAITS	DEVOIRS FAITS	01/09/2017	N	
01	PAP	PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE	01/09/2015	O	
02	PAI	PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE	01/09/2003	O	
04	PPS	PROJET PERSONNALISE DE SCOLARISATION	01/09/2005	O	
03	PPRE	PROGRAMME PERSONNALISE DE REUSSITE EDUCATIVE	01/09/2015	N	
19	CORDEES	CORDEES DE LA REUSSITE	01/09/2020	N	Issu de la fusion des dispositifs Cordées de la réussite et Parcours d'excellence
20	CMQ	CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS	01/09/2020	N	
21	CMQE	CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS MENTION EXCELLENCE	01/09/2020	N	
23	ATEL.REL.	ATELIER RELAIS	01/09/2022	N	Remplace le MEF du même nom à la RS 2022
24	CLAS.REL.	CLASSE RELAIS	01/09/2022	N	Remplace le MEF du même nom à la RS 2022
25	INT.TREMP.	INTERNAT TREMPLIN	01/09/2022	N	
26	PAFI	PARCOURS AMENAGE DE LA FORMATION INITIALE	01/09/2022	N	Remplace le MEF du même nom à la RS 2022

Nous vous rappelons ***l'importance de la saisie de ces dispositifs dans Siecle*** pour les élèves concernés, dans le cadre de leur suivi.

CHANGEMENTS DE NOMENCLATURES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022 – 2023

COLLÈGES

2. ***Divers :***
Les enseignements, « Français et culture antique » (024400) en 6ème uniquement, « éloquence » (024300) en classe de 3e, restent au stade expérimental à la rentrée 2022. Il est possible de les rajouter localement par demande préalable d'ajout auprès de la ***Dapep***.

3. ***Tableau de concordance des formations (MEF fermés/MEF ouverts)***

MEF fermés		*Remplacés par*
10510020110	ATELIER RELAIS	Dispositif de personnalisation des parcours (voir §1. b.)
10510015110	CLASSE RELAIS	Dispositif de personnalisation des parcours (voir §1. b.)

4. ***Rappels***

a. Divisions multi-MEF

En cas de pluralité de formations (UPE2A, ULIS, SECTIONS SPORTIVES, SECTIONS BI-LANGUES, SECTIONS CHAM, etc.) nous vous recommandons de créer des divisions mixtes ou multi-Mef lors de la saisie de la structure dans STS Web avant l'inscription dans les divisions des élèves dans SIECLE Base Elèves. En effet, toute modification de la structure après la saisie des élèves et des services des professeurs est impossible en cours d'année. Se référer au Mode opératoire - Création d'une division multi - Mef dans STS Web.

b. Elèves en UPE2A

Pour les élèves allophones scolarisés pour la première année de scolarisation en France, nous vous demandons, lors de la saisie des structures, de ***décliner le MEF UPE2A sur l'ensemble des niveaux : 6EME UPE2A, 5EME UPE2A, 4EME UPE2A, 3EME UPE2A et des divisions*** (situation de divisions multi-MEF - Se référer au Mode opératoire - Création d'une division multi - Mef dans STS Web) et d'associer l'option « FRLS1 » qui pourra s'ajouter aux autres options.

Pour les élèves issus d'UPE2A et qui bénéficient d'un appui linguistique en 2ème année, il est demandé de saisir en option la matière « FRLS2 ». Il en est de même pour les élèves allophones affectés dans un établissement non pourvu d'un dispositif UPE2A et qui n'auraient jamais bénéficié d'un appui linguistique précédemment. ***Dans ce cas, cette option pourra être envoyée par la Dapep à la demande de l'établissement.***

c. Elèves en ULIS

Les élèves bénéficiant d'un dispositif ULIS sont, par définition, en inclusion scolaire. Nous vous demandons par conséquent, lors de la saisie des structures, de ***décliner le MEF ULIS sur l'ensemble des niveaux : 6EME ULIS, 5EME ULIS, 4EME ULIS, 3EME ULIS et des divisions*** (situation de divisions multi-MEF - Se référer au Mode opératoire - Création d'une division multi - Mef dans STS Web).

d. Sport de section des sections sportives scolaires

Il est ***obligatoire*** (dans SIECLE Base Elèves) ***de renseigner le sport de section*** dans les options des élèves de sections sportives (MEF : 6SSPO, 5SSPO, 4SSPO et 3SSPO). En cas de pluralité de formations dans une même division (Ex : 6EME SSPO+6EME), se référer au Mode opératoire - Création d'une division multi - Mef dans STS Web).

e. 6ème Bilangue

Un élève scolarisé dans une 6EME bilangue doit obligatoirement suivre une LV1 et une LV2 différentes l'une de l'autre. En cas de pluralité de formations dans une même division (Ex : 6EME bilangue+6EME), se référer au Mode opératoire - Création d'une division multi - Mef dans STS Web).

CHANGEMENTS DE NOMENCLATURES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022 – 2023

COLLÈGES

f. Sections internationales

La sur-matière LV9 (code 030009) a été rajoutée depuis la rentrée 2002 à tous les programmes des MEF concernés de la 6ème à la terminale. Cette ***LV9*** (qui ne constitue qu'un marqueur de la section linguistique) ***doit être saisie pour chaque élève de la section et doit correspondre à la LV1***.

Ex : pour un élève en 4EME section internationale allemand, il devra être saisi :
Allemand LV1 - Anglais LV2 (ex.) - Allemand LV9.

En cas de pluralité de formations dans une même division (Ex : 6EME internationale+6EME), se référer au Mode opératoire - Création d'une division multi - Mef dans STS Web).

g. Langues et cultures européennes (LCE)

Reconduction de la procédure mise en œuvre en 2017. Les sections européennes et langues orientales restent fermées, et il convient d'utiliser la LV9 présente en modalité facultative « F » pour décliner la langue choisie. Cette LV9 peut être aussi déclinée pour les langues orientales.

h. Les enseignements complémentaires (Accompagnement Personnalisé A.P., les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires E.P.I.)

L'A.P. et les E.P.I. ne sont pas traduits par des matières dans le programme car ils sont une modalité de mise en œuvre des programmes dans lesquels ils sont définis. Une modalité de cours « EC » est créée à cette fin dans l'application STS-WEB. Les E.P.I. concernent les classes de niveau 5EME, 4EME et 3EME.

i. Matières obligatoires non suivies :

Une matière ***« langue vivante non suivie (LVNS) »*** a été créée à la rentrée 2016. Elle est applicable à n'importe quelle formation qui requiert une LV obligatoire. (Élèves dispensés de Langue vivante 2 par exemple). ***Cette option pourra être envoyée par la Dapep à la demande de l'établissement.***

CHANGEMENTS DE NOMENCLATURES
POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE
2022 – 2023

COLLÈGES

MODE OPÉRATOIRE REMONTÉE DES STRUCTURES

Chaque étape décrite ci-dessous doit être impérativement réalisée et dans l'ordre chronologique

ÉTAPE 1 - Effectuer la bascule d'année

Sur le portail ARENA, allez dans ***Gestion des personnels - STS WEB*** – « ***Mise à jour*** »

- Sélectionnez « ***l'année en cours » (2021-2022)***
- Cliquez sur « ***Bascule*** »
- Cochez les choix pour la bascule que vous désirez reporter sur l'année en préparation (Structure, Ressources locales, Services, ARE : ***se référer si nécessaire à l'annexe 2 « Sts_web_bascule.pdf »***)
- Cliquez sur « ***Lancer la Bascule*** » puis sur « ***OK*** ». Un message de confirmation apparaît. Dans le menu principal, « l'année en cours » (2021-2022) et « l'année en préparation » (2022-2023) sont désormais disponibles.

Important : en cas d'usage d'un ***ENT*** dans l'établissement il est préconisé ***de ne pas basculer les groupes*** (cf. : SIECLE et les ENT : Sur CARIINA, rubrique base de connaissance).

- Le menu « Bascule » n'est alors plus visible jusqu'à la fin de la prochaine campagne de remontée des HSA.

ÉTAPE 2 - Effectuer la sélection et le profilage des nomenclatures

- Allez dans Scolarité du 2nd degré - « ***Nomenclatures*** » - ***sélectionnez l'année 2022/2023.***

  Un message d'alerte sur la page d'accueil de Nomenclatures prévient que la DAPEP a envoyé de nouvelles nomenclatures. Ce message va disparaître lorsque le profilage des nomenclatures aura été effectué.

CHANGEMENTS DE NOMENCLATURES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022 – 2023

COLLÈGES

1. *Profilage des formations de scolarisation (MEF)*

a) Formations de scolarisation (profilage de masse)

Le profilage de masse permet de sélectionner d'abord les MEF puis les matières optionnelles dispensées dans votre établissement.

- Allez dans « Profilage » - « ***Formations*** » - ***« Formations de scolarisation et matières optionnelles de l'établissement (profilage de masse) »***.

- Dans la fenêtre MEF de la nomenclature académique, les nouveaux MEF, les changements ou les ajouts par rapport à l'année précédente sont affichés. Si tous les MEF de votre

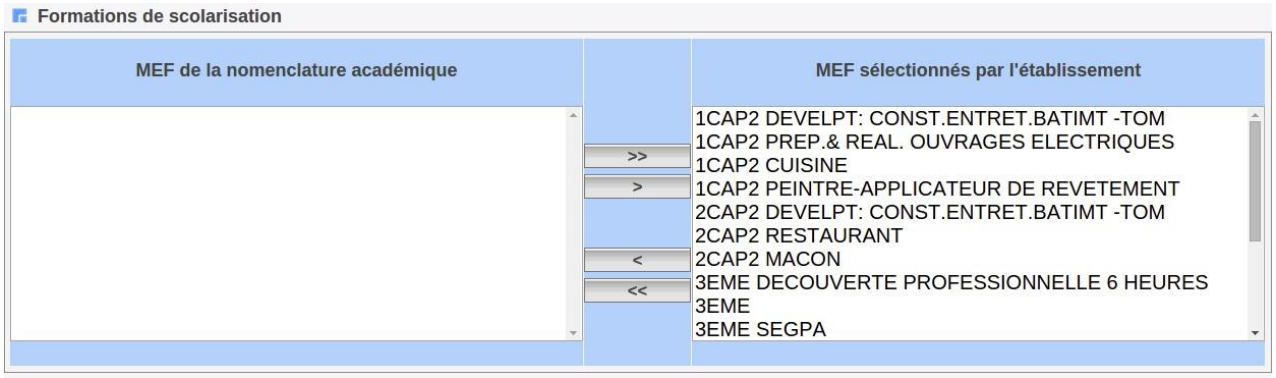

établissement sont reconduits sans changement, rien ne s'affichera dans la fenêtre MEF de la nomenclature académique.

Sinon, sélectionnez les MEF (formations présentes dans l'établissement à la rentrée 2022-2023) en les faisant ***passer de la fenêtre de gauche vers celle de droite***.

- Cliquez sur

CHANGEMENTS DE NOMENCLATURES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022 – 2023

COLLÈGES

- L'écran de sélection des ***« Matières optionnelles »*** apparaît : procédez de la même manière que pour les formations de scolarisation en faisant ***passer les options de l'établissement, de la fenêtre de gauche vers celle de droite*** à l'aide de la flèche >

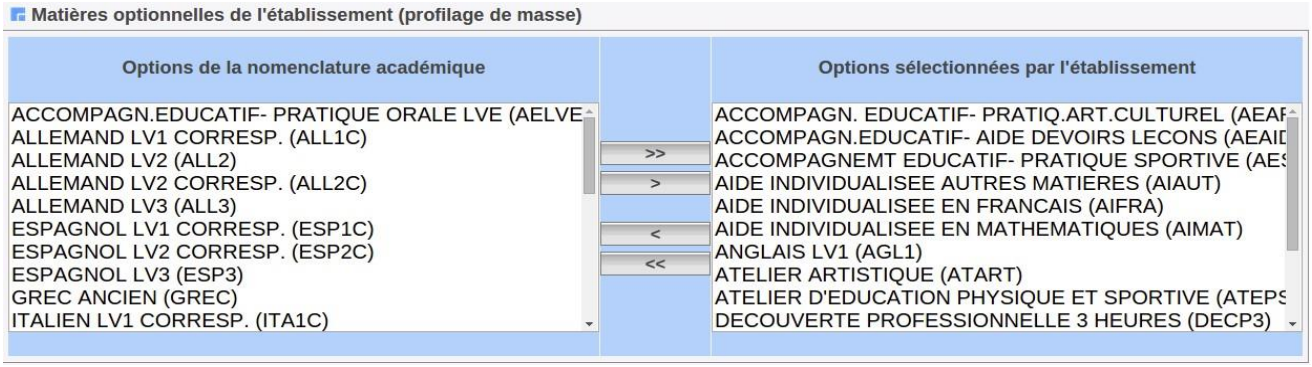

b) Matières optionnelles par MEF (profilage fin)

Un nouveau menu est disponible et vous permet d'effectuer un profilage « fin ». Le profilage fin permet d'affiner cette première sélection de matières, ***MEF par MEF,*** pour les options ***obligatoires et facultatives.***
Cette deuxième étape est essentielle pour obtenir une offre de formation qui soit le reflet exact de ce qui est proposé dans votre établissement.
Seules les matières optionnelles sont affichées, car les matières de tronc commun ne peuvent pas être désélectionnées.
Cette opération doit être menée pour tous les MEF.

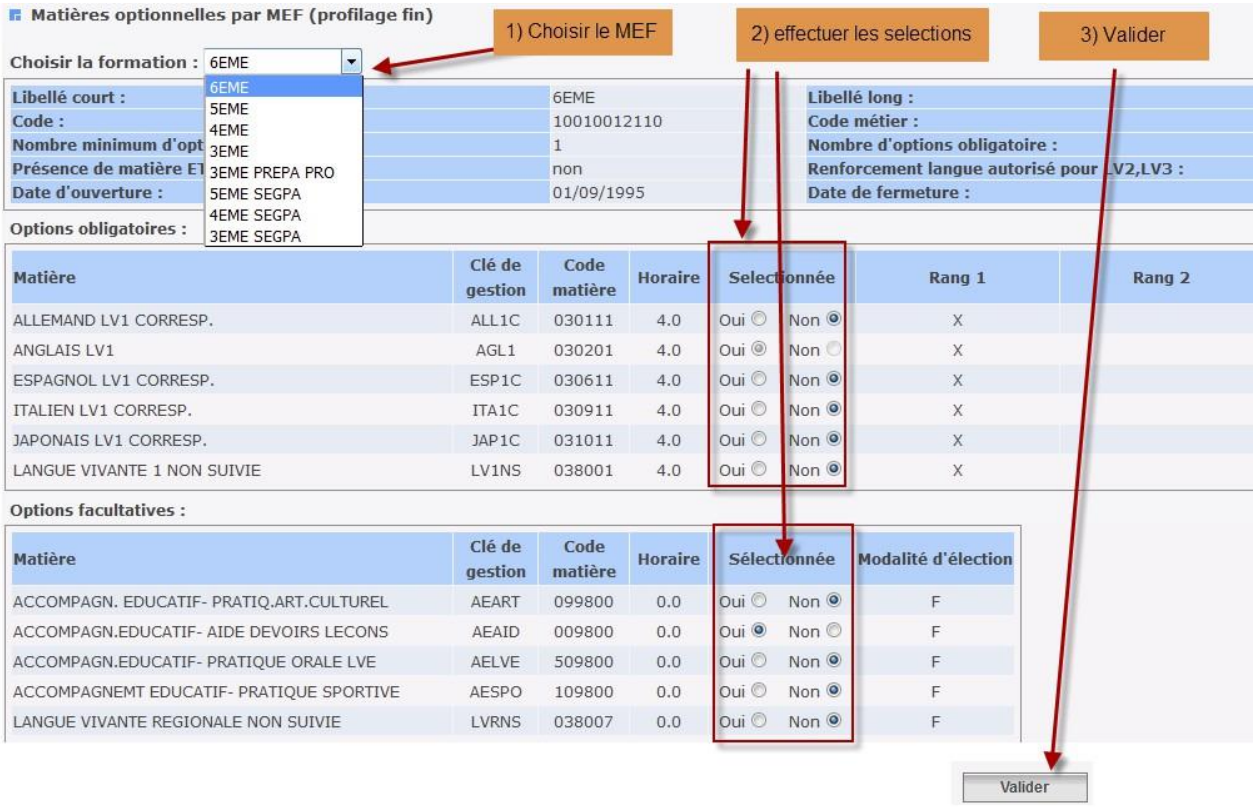

c) ***Exporter vers STS-WEB***

- Retournez dans « Profilage » - « Formations ».

- Cliquer sur « Exporter vers STS-WEB »
- Attendre que le traitement se termine, vous devriez obtenir
- **Profilage des formations** **Le traitement s'est correctement terminé.**

Important : À chaque nouvelle sélection ou suppression de formation de scolarisation ou de matière optionnelle, vous devrez cliquer sur ***« Exporter vers STS-WEB »*** afin que vos modifications soient prises en compte.

2. ***Profilage des formations d'origine***

- Sélectionnez « ***Profilage*** » - ***« Formations d'origine »***

CHANGEMENTS DE NOMENCLATURES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022 – 2023

COLLÈGES

- Sélectionnez les MEF correspondant à l'origine scolaire des élèves en les faisant passer de la fenêtre de gauche vers celle de droite à l'aide la flèche [>]

  Au besoin, cette nomenclature va servir dans BEE à saisir et à contrôler la formation de l'année

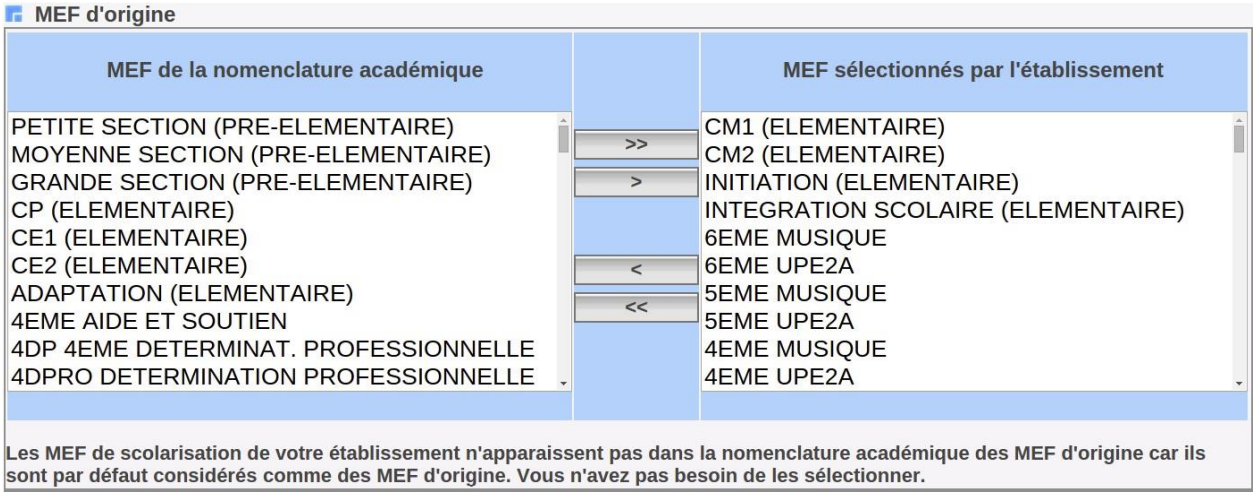

  précédente (ou formation de provenance de l'élève).

- Cliquez sur [Valider]

3. *Profilage des matières ETP (Enseignement Technologique Professionnel)*

- Allez dans « ***Profilage*** » - ***« Matières ETP »***

- Sélectionnez le MEF concerné par l'ajout de matières technologiques ou professionnelles
  Les matières ETP sélectionnées l'année précédente s'affichent à l'écran.

- Pour ajouter des matières ETP, cliquez sur le bouton « **+** » (dans le carré gris en haut à droite).

- Sélectionnez si nécessaire les matières ETP que vous souhaitez ajouter.

- Au niveau des horaires, mettez 1 heure par défaut afin que les matières sélectionnées remontent vers STS. Si un message stipulant un dépassement d'horaire apparaît, veuillez ne pas en tenir compte.

CHANGEMENTS DE NOMENCLATURES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022 – 2023

COLLÈGES

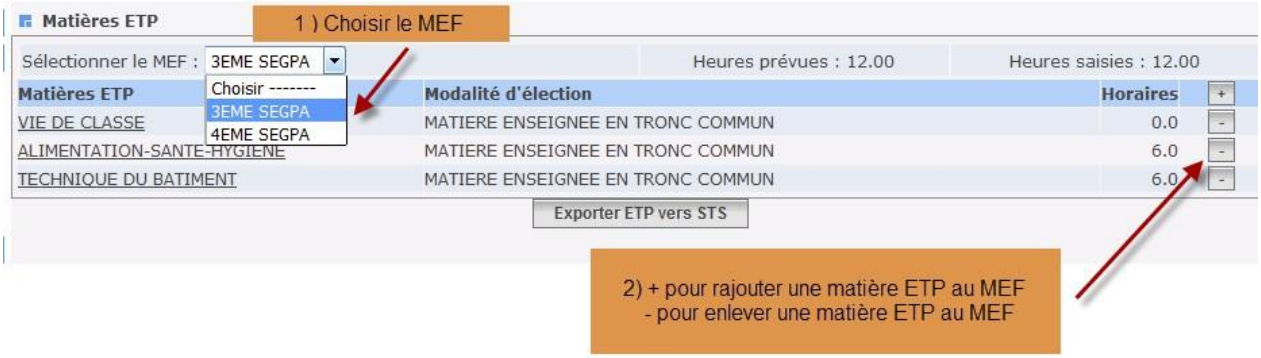

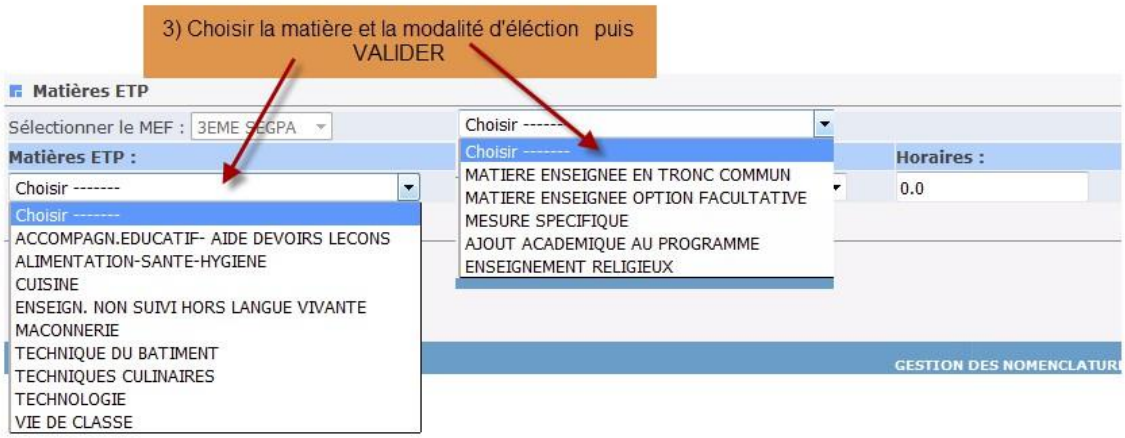

- Cliquez sur « Exporter ETP vers STS ».

ÉTAPE 3 - Mettre à jour la structure 2022-2023

Dans « ***STS WEB - mise à jour*** » :

- Sélectionnez l'année 2022-2023 - allez dans « ***Structure*** » - « ***Divisions*** »
- La structure actuelle de l'établissement apparaît mais certaines divisions ont pu être automatiquement supprimées principalement du fait de la fermeture ou la modification d'un MEF que vous utilisiez dans votre structure 2021-2022. Vous devez donc constituer votre structure 2022-2023 en ajoutant, supprimant une (des) division (s) ou en modifiant une (des) division(s) existante (s).

Pour supprimer une division : cliquez sur le signe ***"-"*** en face de la division à supprimer.

Pour créer une division : cliquez sur "**+**" et renseignez les éléments demandés : code division, libellé, MEF, effectif prévisionnel ***(même approximatif, un effectif supérieur à 0 doit être indiqué)*** puis ***validez***.
Pour modifier une division : cliquez sur le code ou le libellé de la division ; le tableau de la division apparaît et vous pouvez alors supprimer ou ajouter un MEF, modifier le libellé et l'effectif prévisionnel. Le code division ne peut pas être modifié et il convient donc, pour un changement de code division, de supprimer la division complète puis la récréer.

CHANGEMENTS DE NOMENCLATURES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022 – 2023

COLLÈGES

Pour créer une division dite « multi-MEF » (ex : 4EME + 4SSPO pour une division constituée d'élèves de 4ème générale et d'élèves de 4ème section sportive) : cliquez sur le bouton « ***+*** » dans entête du tableau. Dans la fenêtre qui s'ouvre alors « Ajouter une division », renseignez les éléments demandés : code division, libellé, MEF, inscrire l'effectif prévisionnel (même approximatif, un effectif supérieur à 0 doit être indiqué pour chaque MEF) puis validez.

IMPORTANT pour la saisie des divisions

En cas de pluralité de formations (UPE2A, ULIS, SECTIONS SPORTIVES, SECTIONS CHAM, THEATRE, etc.) ***nous vous recommandons de créer des divisions mixtes ou multi-MEF lors de la saisie de la structure dans STS WEB avant l'inscription dans les divisions des élèves dans SIECLE Base Elèves.***

En effet, toute modification de la structure ***après*** la saisie des élèves et des services des professeurs s'avère problématique en cours d'année.

- Une fois votre structure constituée, allez dans le menu « ***Export*** » et cliquez sur « ***Structure*** ».

ÉTAPE 4 - Exporter la structure vers le rectorat :

Dans SIECLE – Base élèves établissement (BEE) - « Mise à jour » : menus « Exportations » - « Evaluation rentrée (EVA) » - cliquez sur « Exporter ».

Une fois l'exportation terminée le message « Export EVA terminé » s'affiche.

ÉTAPE 5 - Créer les fichiers « Nomenclatures » et « Structure » pour la mise à jour des données de votre logiciel privé

Attention : *À chaque téléchargement, veuillez contrôler qu'il n'apparaît pas un bandeau de couleur en haut de votre ordinateur contenant un message vous demandant l'autorisation pour le téléchargement. Dans ce cas, veuillez autoriser le téléchargement.*

- Allez dans SIECLE - Base élèves établissement (BEE) - « Mise à jour » - Menu « Exportations » - « En XML » : cliquez sur « Nomenclatures » pour créer le fichier des nomenclatures.

Si une boite de dialogue apparaît, vous devez enregistrer le fichier à l'emplacement de votre choix ou dans le répertoire éventuellement exigé par votre logiciel privé (veuillez consulter le manuel de votre logiciel privé afin de savoir si un emplacement précis est requis).

Il se peut qu'avec le navigateur internet « MOZILLA FIREFOX », aucune boite de dialogue pour le téléchargement du fichier ne vous soit proposée. Dans ce cas, le fichier a certainement été enregistré directement sur le disque dur de votre ordinateur. Il devrait se trouver dans « Mes documents » - « Téléchargements ». Il s'agit d'un fichier zippé (« .zip ») nommé ExportXML_Nomenclature.zip

- Procédez ensuite de la même manière en cliquant sur « structure » pour créer le fichier des structures nommé ExportXML_Structures.zip.

CHANGEMENTS DE NOMENCLATURES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022 – 2023

COLLÈGES

ÉTAPE 6 - Importer les fichiers « Nomenclatures » et « Structure » depuis votre logiciel privé (APLON – CHARLEMAGNE …)

Attention : *pour réaliser cette opération, il est fortement conseillé de disposer de la dernière version de votre logiciel privé compatible avec SIECLE.*

La récupération des fichiers des nomenclatures et des structures que vous avez créés à l'étape 5 s'effectue depuis votre logiciel privé.

Vous devez donc vous reporter au guide et/ou à l'assistance informatique de votre logiciel privé.

Accès au service d'assistance informatique « CARIINA » :

- par téléphone au 01.30.83.43.00
- ou en laissant un signalement via le portail d'assistance CARIINA : se connecter au portail ARENA et cliquez sur le domaine « Assistance et conseil ».